COMMUNE DE SAINT-MÉEN

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 15 octobre 2024

Nombre de membres : 13 Présents : 12
Procurations : 00 Votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze octobre, à 19 Heures 45, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Méen, dûment convoqué le 08 octobre, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Louis BEAUGENDRE, Maire.

Etaient présents :
- Mr Louis BEAUGENDRE, Maire
- Mr Jean-Pierre MADEC, Mr Jean-Yves ROUDAUT, Mme Amandine ROLLAND, Mme Marina DOLOU, Adjoints
- Mr Mikaël FLOC'H, Mr Gaétan THEPAUT, Mr Gérard ROUDAUT, Mme Monique LE HER, Mr Joël CONGAR, Mr Gildas LE BRAS, Mr Philippe MOTAIS, Conseillers Municipaux

Absent excusé : Mr Yves CAPPELLESSO
Secrétaire : Mr Mikaël FLOC'H

Le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de démission de Monsieur Sébastien LUCAS, conseillèr municipal, reçue en mairie le 1er juillet 2024.

ENCAISSEMENT CHEQUE DU SOUVENIR FRANCAIS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un chèque d'un montant de 150 €, du Souvenir Français, pour financer les frais de rénovation de la stèle de Kérougon.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- accepte le chèque de 150 € du Souvenir Français
- autorise Monsieur le Maire à l'encaisser.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : DESIGNATION DU COORDONATEUR ET CREATION DE DEUX POSTES D'AGENTS RECENSEURS

Le Conseil Municipal ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment sn titre V ;
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;
Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement en 2025 ;
Après en avoir délibéré ;
Décide :
- de créer deux postes d'agents recenseurs, afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 16 janvier au 15 février 2025, qui seront nommés par arrêté municipal ;
- de fixer une rémunération forfaitaire pour les agents recenseurs à 1 100,00 € brut chacun ;
- de désigner Monsieur Rodrigue CHARLES, secrétaire de mairie, coordonnateur d'enquête, qui bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IFTS) de 350 €.

ASSAINISSEMENT LOGEMENTS ROUTE DE LANDIVISIAU : DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE PACTE FINISTERE 2030 – VOLET 2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'assainissement des logements Route de Landivisiau et le reste à charge de la commune envers EPF Bretagne peuvent prétendre à une subvention sur le PACTE FINISTERE 2030 – volet 2.

Le montant prévisionnel s'élève à 300 000 €
Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Subvention PACTE FINISTERE 2030 (71,66 %)	215 000,00 €
Autofinancement (28,34 %)	85 000,00 €
Total	300 000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- accepte le projet d'assainissement des logements Route de Landivisiau,
- accepte le plan de financement prévisionnel,
- autorise Monsieur le Maire à demander la subvention sur le PACTE FINISTERE 2030 – volet 2.

VIREMENT DE CREDITS – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative (virement de crédits) sur le budget Commune.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le virement de crédits suivant :
- virement de l'article 21838 à l'article 2051 pour 2 400 €.

MOTION DE SOUTIEN A L'UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE DE LA PART DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTERE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une motion de soutien à l'UBO, de l'AMF 29 :
« Réunis en conseil d'administration ce vendredi 13 septembre 2024, les administrateurs de l'Association des Maires et Présidents d'EPCI du Finistère (AMF 29) évoquent le nécessaire soutien à l'Université de Bretagne Occidentale.
L'Université de Bretagne Occidentale (UBO) a une grande importance pour le développement économique, social et culturel du Finistère, l'excellence de la formation dispensée par l'UBO est reconnue au niveau national et international.
Cependant, l'UBO rencontre des difficultés financières qui limitent sa capacité à remplir ses missions de service public.
Les administrateurs de l'AMF 29 !
- appellent l'Etat à rétablir une équité de financement entre les universités, en mettant fin aux inégalités de dotation par étudiant ;
- s'engagent à travailler aux côtés de l'UBO pour défendre ses intérêts et promouvoir son développement. »
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la motion ci-dessus exposée.

RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'FQUIPEMENT DU FINISTERE

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activités du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF), pour l'année 2023, transmis par Monsieur le Maire à l'ensemble des conseillers.

RAPPORTS D'ACTIVITES 2023 DE LA COMMUNAUTE LESNEVEN CÔTE DES LEGENDES

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activités de la Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL), pour l'année 2023, transmis par Monsieur le Maire à l'ensemble des conseillers.

PROJET D'AMENAGEMENT GLOBAL DU CENTRE-BOURG

Monsieur Jean-Pierre MADEC présente un projet d'aménagement du centre-bourg, projet réalisé on collaboration avec Finistère Ingénierie en Assistance à Maîtrise d'ouvrage (FIA).
La question est : que fait-on une fois le hangar Cuziat démonté ?
Le problème de la circulation, l'embellissement du bourg sont des sujets à prendre en compte.

Monsieur Jean-Pierre MADEC présente les 2 solutions proposées par FIA, propositions qui ne sont pour le moment que des croquis.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre ce projet d'aménagement global du centre- bourg.

PROJET MICRO-FOLIES

Madame Marina DOLOU présente au Conseil Municipal le projet micro-folies, projet porté sur la culture via un kit en boîtes composé d'un musée numérique, d'un fab lab et d'une ludothèque.
Pour adhérer à ce projet il convient de conventionner avec la ville de Lesneven.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- accepte d'adhérer au projet micro-folies,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents y afférent.
- désigne Madame Marina DOLOU comme référente.

PLAN 500 000 ARBRES

Monsieur Jean-Pierre MADEC présente au Conseil Municipal le projet « plan 500 000 arbres » avec le Département.
Ce projet consiste à planter des arbres et / ou arbustes.
La commune prévoit l'implantation de 450 arbres et arbustes. A ce titre, la commune fait une demande de subvention de 80 % du montant des devis (devis en attente au moment du conseil municipal).
La commune s'engage à entretenir durablement la plantation dans le cadre du plan « 500 000 arbres ».
Les plantations sont prévues Route Diriguin, Route de Plouider et sur le lotissement Ar Skol ; les plantations prévues Route de Landerneau sont supprimées suite à l'intervention de Monsieur Mikaël FLOC'H qui informe que des plantations à cet endroit cacheront la visibilité pour les véhicules.

TERRITOIRE NUMERIQUE EDUCATIF DU FINISTERE A L'ECOLE SAINT-JOSEPH

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif Territoire Numérique Educatif du Finistère.
Ce dispositif permet aux communes d'équiper leurs écoles en matériel informatique et numérique.
Le coût est financé à hauteur de 70 % par le Département, les 30 % restants étant à la charge de la commune, avec un plafond de dépenses de 10 000,00 €.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- accepte que la commune participe au dispositif Territoire Numérique Educatif, pour l'école Saint-Joseph,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dispositif.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements du « secours catholique » suite à la subvention communale versée.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :
  * la prochaine matinée citoyenne, pour nettoyer le cimetière, est fixée au samedi 26 octobre à 9h.
  * la cérémonie du 11 novembre aura lieu le lundi 11 novembre avec un départ du cortège à l'école.
  * un concert aura lieu le 17 novembre, de 15h à 17h, à l'église, concert organisé par la chorale de la côte des Légendes.
  * des distributeurs à pain et à pizza sont prévus d'être installés d'ici la fin d'année / début d'année 2025, sur la place des Vosges.

- Monsieur Jean-Pierre MADEC informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des biodéchets, il est possible de mettre un composteur collectif dans le bourg. Le Conseil Municipal est invité à en débattre.
Monsieur Joël CONGAR ajoute que c'est une obligation.
Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas connaissance du caractère obligatoire, mais renseignements seront pris.
La question est : qui s'occupe de la charge liée à ce composteur et à quel endroit serait-il installé ?
Aucune décision du Conseil Municipal n'est prise pour le moment.

- Monsieur Jean-Pierre MADEC revient sur le devenir des anciens logements communaux. Une solution plus simple pourrait être envisagée, à savoir la rénovation intérieure du rez-de-chaussée et du 1er étage.
Monsieur le Maire ajoute que cette rénovation est subventionnable sur le PACTE FINISTERE 2030.
Le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre) décide la rénovation simple des logements.

- Madame Marina DOLOU informe le Conseil Municipal :

* le repas des aînés est fixé au 9 novembre, à 12h, à la salle multifonctions.

* le site Internet de la commune est en phase de finalisation. Une formation de 2 ½ journées sera organisée pour les « administrateurs » du site. Madame DOLOU demande qui veut participer à cette formation. Personne ne se manifeste, la formation sera suivie par elle-même et Rodrigue (secrétaire de mairie).

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire et utile de sécuriser le cheminement sur trottoir au niveau des passages piétons. Ceci se matérialisera par la pose de potelets.
Monsieur Gaétan THEPAUT demande si des barrières peuvent être mises le long du trottoir côté du restaurant afin d'éviter toute traversée de route en dehors eu passage piétons. Monsieur le Maire répond que ce sera fait.

- Madame Marina DOLOU demande si le chemin qui part du lotissement Pen ar C'hoad vers le petit bois peut être nettoyé, celui-ci étant très glissant.
Monsieur le Maire répond que ce sera fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.